

Tendances générales de l'urbanisme nord-africain

Saïd ALMI

Urbaniste SFU (Société Française des Urbanistes).

Délégué aux Energies renouvelables et à l'Afrique du Nord

Membre de l'AAUA (Association des Aménageurs
et Urbanistes Algériens)

novembre 2008

SOMMAIRE

Penser la ville. Apport de l'histoire

Prémices d'un urbanisme de régularisation

Offensive fonctionnaliste

Vellétés culturalistes

Emprunts : d'un modèle à l'autre

Avatars et distorsions

Retour à la régularisation ?

Penser la ville. Apport de l'histoire

Dans *Utopia*, on a coutume de voir l'exacte expression d'une création *ex nihilo*. Or, Thomas More y fait référence à une société et à un espace concrets, préexistants. Son modèle ne surgit donc pas du néant. Il est construit point par point à partir de la critique d'une société réelle (celle de l'Angleterre contemporaine). Trois siècles plus tard, Fourier donne forme à son Phalanstère en s'inspirant du château de Versailles.

C'est dire l'importance qu'il y a à examiner les fondements, théoriques et doctrinaux, de la configuration de notre espace urbain et de notre mode d'intervention sur cet espace. Longtemps après l'accession des trois pays nord-africains, Maroc, Algérie, Tunisie, à leur indépendance, les choix effectués en matière d'urbanisme continuent à y subir l'ascendant de quelques principes d'aménagement issus du contexte colonial français. Il s'agit essentiellement des principes fonctionnalistes et culturalistes de l'urbanisme, au projet modélisateur, donc prétendument reproductible. Mais il est un autre antécédent, aux conséquences beaucoup moins évidentes cependant : la régularisation.

Or, avec la faillite avérée des modèles fonctionnaliste et culturaliste, on assiste depuis quelques années en Europe à un retour en force de cette même régularisation, propre à l'école dite française d'urbanisme.

L'occasion est trop belle pour ne pas s'interroger sur les effets possibles de cette pratique sur la pensée urbaine nord-africaine aujourd'hui.

Demandons-nous toutefois, auparavant, où en est l'urbanisme en Afrique du Nord et quelle place y occupent les urbanistes. Après bien des décennies de tâtonnements, la question mérite d'être posée.

A la lumière de l'histoire, quelques jalons peuvent être plantés. Ils sont d'autant plus nécessaires que de profondes mutations affectent depuis quelques années le champ de l'aménagement de l'espace maghrébin. L'émergence du développement urbain durable, l'introduction du principe de gouvernance, l'accomplissement progressif de la mondialisation et la récente mise en place d'un projet d'Union pour la Méditerranée nous invitent à la réflexion.

Trois grandes phases peuvent être distinguées, à partir du début du XX^e siècle, dans la trajectoire des pratiques urbanistiques des pays nord-africains (Maroc, Algérie, Tunisie). La première couvre la période comprise entre le début de la Première guerre mondiale et celui de la Seconde. La deuxième s'étend de la fin des hostilités de 1939-1945 à la fin des années 50. La troisième court de l'accession des trois pays à leur indépendance jusqu'à nos jours.

Au-delà de cette analogie chronologique, on observe curieusement une forte similitude entre les orientations théoriques et doctrinales des partis d'aménagement urbain adoptés dans chacun des trois pays. La première phase reste dominée par des idées urbaines de « régularisation » telles qu'elles étaient mises en œuvre au sein de l'école dite française de l'urbanisme. La seconde se caractérise par une nette prédominance des principes fonctionnalistes issus du Mouvement moderne des CIAM (Congrès Internationaux d'Architecture Moderne) et de la Charte d'Athènes. Dans le même temps, des notions d'urbanisme culturaliste, fondé sur une conception échelonnée de l'espace, font quelquefois leur apparition ici et là. Quant à la troisième, elle est marquée par un recours permanent soit à des modèles empruntés à la phase précédente, soit à des

instruments (schémas et plans) élaborés depuis le début des années 60 en Europe (SDAU, POS, PUD, zones d'aménagements divers, SCOT, PLU...). Et, depuis peu enfin, les préférences vont à des consortiums, holdings ou groupes immobiliers internationaux basés dans les pays du Golfe.

Prémices d'un urbanisme de régularisation

L'urbanisme de régularisation se définit comme une démarche qui vise à optimiser l'espace urbain par l'intégration des fins et des moyens mis à sa disposition par la science et la technique et à adapter la ville historique aux besoins et aux exigences modernes, sans sacrifier pour autant l'héritage du passé. Il se situe dans la droite ligne de la régularisation haussmannienne (1), qu'il dépasse cependant en étendant sa démarche à l'ensemble des villes. Il est caractéristique de la méthode de l'école française d'urbanisme, née de la convergence de trois grandes influences, celles de l'Ecole des ponts et chaussées, du Musée social et de l'expérience coloniale de Lyautey au Maroc. La loi du 14 mars 1919 sur les plans d'aménagement, d'embellissement et d'extension (PAEE) en est la consécration législative et réglementaire en France. L'urbanisme de régularisation se caractérise par une grande capacité d'adaptation : aux règles générales applicables à l'ensemble des villes sont toujours ajoutées des dispositions particulières propres à chaque espace urbain traité concrètement.

Au Maroc, un important arrêté est pris par Lyautey dès 1913. Il est suivi le 16 avril 1914 par un édit du Sultan (dahir). Le premier n'autorise la création de centres européens qu'en « dehors » des cités musulmanes ; l'idée obéit à des raisons à la fois politiques, économiques, sanitaires, éducatives et esthétiques (2). Le second prévoit l'établissement de plans généraux d'alignement, d'aménagement et d'extension dont bénéficient plusieurs villes marocaines (Casablanca, Meknes, Fès, Rabat...). Ces textes préfigurent la législation française de 1919. Le principe du "développement séparé", mis en œuvre durant une dizaine d'années par le résident général, Henri Prost et leurs équipes ne procède d'aucune volonté discriminatoire. Bien au contraire, il relève d'une philosophie respectueuse de l'altérité et des œuvres du passé et attachée à la culture locale, qui fait honneur à l'école française d'urbanisme dont il traduit l'un des multiples aspects.

En Algérie, la loi Cornudet du 14 mars 1919 est rendue applicable au pays en 1922 et en 1925. L'urbanisme de régularisation, incarné ici par Prost et la société des Plans régulateurs des frères Danger, entourés de leurs équipes respectives, trouve à s'appliquer à toutes les villes algériennes de plus de 10000 habitants. Il consiste à transformer l'espace urbain en l'adaptant aux nécessités modernes d'hygiène et de circulation notamment, tout en évitant de bouleverser outre mesure les structures existantes. Passé, présent et futur y sont en effet indissociablement liés. A Alger par exemple, une réglementation spéciale comportant de solides prescriptions de sauvegarde place la Casbah sous un régime particulier destiné à en conserver l'aspect général. Comme pour la loi de 1919, préfigurée par les textes de 1913 et 1914 au Maroc, les travaux pionniers de Prost à Alger aboutissent à la définition d'un urbanisme régional avant même l'adoption du décret-loi du 25 juillet 1935 sur les plans régionaux en métropole.

Au lendemain de la promulgation de la loi du 14 mars 1919, la municipalité de Tunis demande à l'architecte Victor Valensi un projet d'aménagement, d'embellissement et d'extension. Dès 1920, l'urbaniste français présente un plan en tout point conforme aux prescriptions de la loi Cornudet, donc de l'urbanisme de régularisation. Valensi propose de conserver la vieille ville de Tunis dans son intégralité. Dans le même temps, il dote la partie européenne de tout l'outillage normatif moderne de l'espace occidental (3). Mais, comme la majeure partie des PAEE, en Métropole comme dans les territoires occupés,

son projet ne sera pas réalisé, puisqu'en 1929 il est classé. Quatre ans plus tard, les ingénieurs Chevaux et Eloy, du service d'urbanisme nouvellement créé, proposent un plan général d'aménagement du périmètre de Tunis et de sa zone d'extension. Dans ses grandes lignes, leur projet s'inspire du précédent, mais en bons partisans de la rénovation urbaine, Eloy et Chevaux préconisent une intervention lourde dans la médina où ils taillent violemment (4), à l'instar des adeptes du Mouvement moderne des CIAM. De ce point de vue, leur projet annonce celui de Bernard-Henri Zehrffuss, une dizaine d'années plus tard, et du fonctionnalisme alors triomphant.

Offensive fonctionnaliste

Inspiré par une idéologie universaliste de progrès, le fonctionnalisme en architecture et en urbanisme prône une adaptation stricte de la forme à la fonction et une dissociation rigoureuse des fonctions urbaines (5). Il est né d'une triple volonté d'économie, d'efficacité et de rendement. Comme la doctrine de régularisation, la théorie fonctionnaliste privilégie les valeurs d'hygiène et de mobilité. Mais au lieu d'un urbanisme de composition, elle préconise un urbanisme volontariste d'imposition. Elle se fonde sur les possibilités techniques et les prouesses industrielles grâce auxquelles elle vise à créer un espace nouveau, conforme aux exigences de la société machiniste. Cette société créant des besoins nouveaux, supposés les mêmes partout, il devient possible de concevoir l'habitat et la ville elle-même à partir de modèles universels. Le postulat fonctionnaliste d'invariance humaine (il y est question d'homme-type et de besoins-types) et de valeurs prétendument universelles se traduit par une dépréciation totale de l'héritage ancestral, des traditions et des particularités locales et régionales. Du passé, l'urbanisme fonctionnaliste n'hésite donc pas à faire table rase.

23 ans après le départ de Prost du Maroc, Michel Ecochard prend en charge l'urbanisme marocain entre 1945 et 1953. Depuis, Casablanca "n'avait plus d'urbanisme", note ce dernier (6). En dépit de l'armature que l'urbaniste de Lyautey avait prévue pour l'extension de la ville, les opérations spéculatives ont en effet pris le dessus et donné lieu, comme partout, à une périurbanisation incontrôlable, due à une arrivée massive de populations rurales. Partisan du Mouvement moderne et des théories de Le Corbusier, Ecochard développe la notion de « construction pour le plus grand nombre » pour juguler cette croissance urbaine. Mais, sensible à l'œuvre de Prost (parce que formé aux côtés des frères Danger), il cherche à tenir compte de la spécificité des populations marocaines. Au lieu, cependant, de se cantonner dans un strict respect de leur culture, comme sous Lyautey, Ecochard pose le problème en termes de sous-développement qu'il cherche à combattre au moyen des techniques modernes des plans-types, de l'hygiène et de la standardisation. Cette forme d'encadrement de l'extension urbaine fait école et se développe jusqu'à l'adoption en 1964 d'un décret général sur les lotissements d'habitat économique.

Convité en février 1931 à exposer à Alger son point de vue d'urbaniste, au même titre que bien d'autres invités, Le Corbusier se lance dans une entreprise hasardeuse qui durera une douzaine d'années et dont naissent plusieurs grands projets sans lendemain. Il reviendra toutefois à ses disciples de marquer définitivement l'ensemble du paysage urbain algérien de très nombreuses réalisations directement inspirées de la théorie fonctionnaliste de l'architecture et de l'urbanisme. Placé dès 1942 sous la direction d'un ingénieur (Jacques Wattez) et d'un incondicional du Mouvement moderne et des idées de Le Corbusier (l'urbaniste Jean de Maisonseul), le service départemental d'urbanisme d'Alger par exemple ouvre la voie à la nouvelle tendance, favorisée par ailleurs par l'arrivée au ministère de la reconstruction et de l'urbanisme d'autres fidèles gagnés aux

thèses fonctionnalistes (Eugène Claudius-Petit, Pierre Dalloz...). C'est ensuite à l'Agence du Plan d'Alger qu'il incombe de reconduire les principes modernes d'aménagement de l'espace et de les consolider avec le concours de Pierre-André Emery, Gerald Hanning...

Chargé en 1943 d'évaluer les dommages de guerre au Maroc et en Algérie, Bernard-Henri Zehrfuss se rend aussitôt après à Tunis où il est nommé architecte en chef du gouvernement tunisien, responsable du service d'architecture de la direction des Travaux publics du protectorat de 1943 à 1948. Il y mène différentes études d'urbanisme pour les villes de Tunis, Bizerte et Sfax et réalise plusieurs bâtiments suivant les canons de l'architecture moderne, tout en poursuivant la direction d'autres chantiers de logements collectifs à Alger (Champ de Manœuvres). Son Plan directeur d'aménagement de la région de Tunis (1945) comporte la création de villes nouvelles de 30000 habitants autour de l'agglomération centrale. Il exprime une séparation nette entre la médina, la ville européenne et les villes nouvelles; l'ensemble étant relié par un réseau d'artères principales et de voies de chemin de fer permettant une circulation et des échanges rapides. D'une manière générale, et conformément au principe fonctionnaliste de dissociation des fonctions urbaines, zones d'habitat, zones de travail et circulation sont soigneusement séparées. Ordonnancement libre, simplicité et ordre, telle est la logique fonctionnelle qui préside au projet de Zehrfuss qui, comme les précédents, demeure sans suite immédiate.

Mais d'autres interventions s'en inspireront ou lui emboîteront le pas contradictoirement, à commencer par le projet de la Cité franco-musulmane de l'ingénieur Mohamed Ali El Annabi présenté en 1948. El Annabi est le premier Tunisien à avoir été admis à l'Ecole polytechnique de Paris. A son retour au pays, il est nommé aux Travaux publics (direction des intérêts miniers), puis directeur du Plan (7). Entre temps, il conçoit le projet en question dans lequel il trace un axe de symétrie autour duquel il dispose tous les services économiques et administratifs communs. De part et d'autre, il répartit séparément les quartiers européens et musulmans. Si dans la partie européenne l'architecture des bâtiments et leur disposition obéissent aux normes occidentales modernes, du côté musulman elles sont empreintes de caractères spécifiques que l'auteur puise dans la tradition et le passé (8). Cette dimension nostalgique trahit chez l'ingénieur, militant nationaliste, une influence du courant culturaliste alors en concurrence avec le Mouvement moderne en urbanisme. Outre l'Ecole polytechnique, El Annabi a également fréquenté l'Ecole libre des sciences politiques, l'ancêtre de Sciences Po de Paris. Et cette école développait une coopération soutenue avec des universités étrangères. Or le mouvement culturaliste était alors assez répandu, notamment en Autriche et en Angleterre depuis Camillo Sitte, Ebenezer Howard et Raymond Unwin (9).

Vellités culturalistes

L'introduction à partir de 1945 de la théorie culturaliste de l'urbanisme en Algérie est due à Tony Socard et à Gaston Bardet, deux héritiers de la pensée de l'historien Marcel Poëte et de l'urbanisme britannique. L'approche culturaliste est dominée par la nostalgie des anciennes communautés culturelles et le respect des valeurs affectives. Elle accorde une importance primordiale à la somme d'information qu'elle réunit grâce à des enquêtes détaillées. La conception culturaliste de l'espace urbain est celle d'une organisation échelonnée. Son élément de base est l'« unité de voisinage », ensemble topographique et entité sociale regroupant 3 à 5 unités résidentielles. Son modèle est l'ancienne paroisse, mais avec, comme élément fédérateur, non l'église mais l'école et le centre civique. La réunion d'un maximum de 8 unités de voisinages forme le bourg,

ou « unité administrative ». D'autres « unités » plus étendues sont ensuite distinguées jusqu'à embrasser la totalité de l'agglomération urbaine. Le schéma d'organisation fédérative est supposé valable universellement. Si de par l'importance accordée à l'enquête et à l'information la démarche culturaliste se rapproche de la régularisation, son recours à la modélisation invite à la comparer à la méthode fonctionnaliste. L'une et l'autre se veulent reproductibles, quel que soit le contexte. C'est vraisemblablement ce qui explique que la notion fondamentale d'« unité de voisinage » par exemple se retrouve intacte chez Maisonneuse en Algérie, comme chez Ecochard au Maroc.

Et c'est sans doute aussi ce caractère de reproductibilité qui permettra aux aménageurs des trois pays nord-africains indépendants de puiser dans les expériences coloniales ou de reprendre à leur compte des principes, des schémas ou des procédés qu'ils empruntent directement à l'urbanisme européen post-colonial.

Emprunts : d'un modèle à l'autre

L'emploi dans les trois pays nord-africains indépendants d'une terminologie d'urbanisme souvent comparable à celle utilisée en France notamment témoigne de la réalité d'une référence continue à des schémas conceptuels préétablis. C'est une démarche dont les ressorts remontent à la période coloniale. Quelques exemples suffisent à le montrer.

En Algérie, plusieurs textes français régissant l'urbanisme algérien ont été reconduits par la loi du 31 décembre 1962 et les statuts des organismes publics chargés des opérations immobilières demeurent pratiquement inchangés jusqu'en 1971. Ceux du 31 décembre 1958 instituant les PUD, les SUP, les ZAD et les ZAC et rendus applicables à l'Algérie par des décrets du 6 septembre 1960 ont été prorogés par une ordonnance de décembre 1964.

Conjuguée avec l'action de Maisonneuse, demeuré en Algérie jusqu'en 1975, cette reconduction de méthodes d'approche a pesé sur les choix politiques en matière d'urbanisme. Culturalisme et fonctionnalisme ont ainsi triomphé dans l'Algérie indépendante.

Du tout premier plan d'urbanisme conçu en 1967 pour la ville d'Alger, qui prend l'aspect d'une simple reformulation des dispositions du GURA (Groupement d'Urbanisme de la Région Algéroise) de 1958-1959, qui n'est lui-même qu'une version rationalisée du projet du corbusien Gérald Hanning de 1954-1958, au récent GPU (Grand Projet Urbain), en passant par le POG (Plan d'Orientation Générale), approuvé en 1975, et le PUD (Plan d'Urbanisme Directeur) de 1980-1983, on retrouve, intacts, les principes de l'urbanisme fonctionnaliste et culturaliste (10).

Au Maroc, un décret est adopté en 1964 qui officialise la méthode dite des lotissements d'habitat économique, inaugurée une quinzaine d'années plus tôt par Ecochard. Devant la frénésie des spéculateurs peu scrupuleux attirés par un marché immobilier juteux, le travail des urbanistes se transforme en opérations d'accompagnement consistant, à défaut de contrôle possible, à encadrer une pratique illégale au moyen d'un système que l'urbanisme moderne met à leur disposition.

En Tunisie, un concours international est lancé en 1961 pour une percée de la Casbah de la capitale. Epris de progressisme, Habib Bourguiba y voit, conformément aux recommandations d'un plan d'aménagement de la ville datant de 1957, et contre l'avis d'un Lyautey un demi-siècle plus tôt, une condition et un symbole d'émancipation et de modernisation urbaine. Décidément, la méthode fonctionnaliste est prégnante. Si bien

d'ailleurs qu'en 1967, prenant conscience des dangers menaçant la Médina, le gouverneur-maire de la ville Hassib Ben Ammar crée l'Association de Sauvegarde de la Médina de Tunis (ASM), aujourd'hui encore particulièrement célèbre et reconnue pour ses travaux.

Après une longue période de mimétisme orienté vers les pays d'Europe d'où on a importé, sans recul critique, outils et instruments, procédés et techniques, les regards se tournent aujourd'hui, dans la droite ligne de la logique issue de l'urbanisme de modèle, vers les pays du Golfe.

L'exemple le plus spectaculaire est le projet des berges du Lac sud de Tunis. Une ville nouvelle clé en main destinée à accueillir 300000 habitants y est en cours de réalisation. « La Porte de la Méditerranée » abritera en son centre un prodigieux centre international d'affaires, de services et de loisirs. L'opération a été confiée à Sama Dubaï, une société immobilière d'investissement internationale. Quant à la conception, elle revient à des bureaux d'études internationaux, ayant la prétention de tenir compte des réalités économiques, sociales et culturelles locales. Dans les faits, aucune enquête sérieuse, ni consultation, n'a été entreprise (11). Cette même compagnie, qui a lancé dans le quartier central d'affaires de la capitale émiratie les fameuses Dubaï Towers, contrôle des projets analogues dans les villes de Casablanca (*Marina*) et de Rabat (*Amwaj*). En Algérie, c'est le domaine portuaire qui est ainsi convoité. L'entreprise Dubaï Ports World s'apprête à prendre en charge la gestion du port d'Alger dont la privatisation, donc la transformation par extension, provoquera inévitablement des effets certains sur la ville (12).

Avatars et distorsions

Un mimétisme irréfléchi domine donc les politiques urbaines nord-africaines qui a donné à s'interroger avec justesse tant sur le sens d'un folklore investi d'une valeur identitaire que sur celui d'une modernité vidée de sa substance, en matière de réalisations architecturales et urbaines (13). L'entremêlement de ces références donne lieu à des situations de subversion (14) dénoncées unanimement. S'y ajoutent une « urbanification » (15) massive et des pratiques sournoises, témoins d'un grand vide urbanistique. Aussi bien au Maroc et en Algérie qu'en Tunisie, on assiste en effet à une extension urbaine explosive. Cette péri-urbanisation, sous-équipée, entraîne une paupérisation des quartiers qu'aucun texte législatif ou réglementaire ne parvient à réduire ou à endiguer. Par ailleurs, dans les trois pays, une même situation prévaut : celle d'un urbanisme de plan officiel, incarnant un docte savoir, paternaliste et autoritaire (16), exclusif de toute idée participative et caractérisé par une méconnaissance totale des besoins, des attentes et des aspirations des premiers intéressés eux-mêmes (17).

Dans le miroir de cette situation générale de dysfonctionnement de décalages et d'abandon, on déplore une grande carence en matière d'enseignement et d'associations de professionnels de l'urbanisme.

Au Maroc, il existe trois écoles d'architecture, un Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme (INAU), doté d'un Centre d'Etudes et de Recherche en Aménagement et Urbanisme, à Rabat. Mais on ne relève aucune corporation de professionnels de l'urbanisme *stricto sensu*. Des efforts sont déployés en vue de la création d'une association des urbanistes du Maroc, mais le puissant Ordre des Architectes Marocains semble s'y opposer farouchement.

Il existe 10 écoles d'architecture en Algérie, mais seule l'une d'elles dispense quelques cours élémentaires d'urbanisme. C'est l'EPAU (Ecole Polytechnique d'Architecture et d'urbanisme), héritière de l'Institut d'Urbanisme de l'Université d'Alger ouvert en décembre 1945. En revanche, une dizaine d'universités disposent de filières « aménagement urbain et aménagement régional » issues en 1986 d'un tronc commun créé en 1971. Elles fournissent l'essentiel du contingent des aménageurs urbanistes affectés à la planification, l'aménagement et la gestion des villes. Quant à l'AAUA (Association des Aménageurs et Urbanistes Algériens), fondée en 2001, elle ne dispose toujours pas, en dépit des compétences et de l'utilité des actions qui sont les siennes, de l'agrément officiel lui permettant d'agir efficacement.

En Tunisie, il existe trois établissements d'enseignement supérieur de l'urbanisme : l'ENAU (École Nationale d'Architecture et d'Urbanisme), l'ITAAUT (Institut Technologique d'Art, d'Architecture et d'Urbanisme de Tunis) et l'ISTEUB (Institut Supérieur des Technologies de l'Environnement, de l'Urbanisme et du Bâtiment) de Tunis. Et les professionnels de l'aménagement urbain disposent de l'ATU (Association Tunisienne des Urbanistes), créée en 1979 et reconnue officiellement dès 1981. L'ATU mène une activité exemplaire, malgré les difficultés sans nombre auxquelles elle est souvent confrontée et des ressources limitées (18). Les urbanistes marocains et algériens gagneraient à s'en inspirer.

D'une manière générale, les autorités publiques maghrébines semblent bien mesurer l'ampleur dramatique de la situation architecturale et urbaine de leurs fiefs. Mais les solutions préconisées manquent de profondeur. Dans son allocution d'ouverture aux 1ères Assises nationales d'architecture, le 19 décembre 2006, le Président algérien a dénoncé à juste titre les vices de « conception et d'exécution des programmes, des incohérences, des négligences, des visions étriquées ou mal adaptées aux besoins », « le laxisme (et) le népotisme ». Le Chef de l'Etat a insisté sur la nécessité de mettre en place « des instances nationales spécialisées dans la prospective (et) la planification minutieuse ». Il a regretté que la construction de logements se soit toujours « limitée à des aspects quantitatifs », au détriment de la qualité ». Il a enfin recommandé « de revisiter dans une perspective d'ensemble les dispositifs et les instruments » et même de « rompre avec des approches inadaptées et dangereusement perverses ». Certes, il a souligné par ailleurs l'existence d'une « crise de l'urbanisme », mais la réalité urbanistique semble reléguée au second plan. Il demeure là une prééminence de l'architecture qui rappelle irrésistiblement une situation vieille de près de 80 ans. Car à Alger même, un dilemme opposait architectes, réputés résolument tournés vers l'avenir, et urbanistes, soucieux de l'équilibre organique des villes (19).

En réalité, c'est tout l'urbanisme de modèle, aux assises faussement scientifiques, qui est à remettre en question, au profit d'un urbanisme entendu dans le sens originel du terme. Celui forgé en même temps que l'élaboration de la pratique régularisatrice de l'urbanisme de l'école française (20). A contre courant de la monosémie fonctionnaliste et de la modélisation culturaliste, l'anthropologie et l'histoire, aident, grâce à l'étendue de son champ épistémique pour l'une, au recul opérationnel (21) pour l'autre, à mieux penser la ville, à l'appréhender différemment.

Retour à la régularisation?

Avec, partout, la faillite avérée des grands modèles d'urbanisme, on assiste depuis quelques années à une redécouverte de l'école française d'urbanisme (20) et de sa méthode de régularisation.

Parallèlement, la reconsidération critique de la Charte d'Athènes par le Conseil Européen des Urbanistes (22) ouvre une voie nouvelle à la réflexion sur les modes d'intervention les plus adéquats sur l'espace urbain. Tels qu'ils sont formulés dans les propositions les plus récentes, ceux-ci s'apparentent curieusement aux dispositions de la régularisation en question. Ainsi en est-il par exemple de la notion de « dialogue », introduite à l'occasion du 43^e Congrès international de l'urbanisme et définie comme une opération réunissant une vision à long terme, la création des conditions du possible et une participation élargie, soit trois composantes éminemment caractéristiques de la régularisation (23).

D'autre part, les modèles fonctionnaliste et culturaliste tendent à faire de l'urbanisme une science savante, neutre et rigoureuse. Or, parce qu'elle a affaire à des systèmes de valeurs, la pratique urbanistique ne peut prétendre au statut scientifique, donc au projet modélisateur. N'est-ce justement pas là un des fondements essentiels de l'urbanisme de régularisation ?

Notes

(1) Le mot "régularisation" a été introduit par Haussmann lui-même. Cf. Georges Eugène Haussmann (Baron) : *Mémoires*, Paris, Victor-Havard, 1890-1893. Rééd., Paris, Ed. du Seuil, 2000.

(2) Cf. Résidence générale de la République française au Maroc : *La Renaissance du Maroc 1919-1922. Dix ans de protectorat*, Poitiers, imp. Marc Texier, 1922.

- Louis-Hubert-Gonzalve Lyautey : *Paroles d'action 1900-1926*. Paris, Armand Colin, 1927.

- Henri Prost : *Le développement de l'urbanisme dans le protectorat du Maroc de 1914 à 1923*, in : *L'urbanisme aux colonies et dans les pays tropicaux*. Congrès tenu à l'Exposition coloniale internationale à Vincennes, 10-15 octobre 1931, tome 1. La Charité sur Loire, Delayance, 1932.

(3) Cf. Jellal Abdelkafi : *La Medina de Tunis : espace historique*, Paris, Presses du CNRS, 1989.

- Serge Santelli : *Le creuset méditerranéen*, Tunis, Editions du Demi-cercle, CNRS, 1995.

- Imen Oueslati : *La place de la médina de Tunis dans les projets d'aménagement de l'époque coloniale*, in : *Urbamag* (revue maghrébine de recherche en urbanisme et aménagement), Tunis, octobre 2006.

(4) Cf. G. Eloy : *La Ville de Tunis à l'exposition coloniale internationale de 1931*, Tunis, Weber et Cie, 1931.

- Jellal Abdelkafi : op. cit.

(5) *Déclaration du IV^e Congrès International d'Architecture Moderne (CIAM)*, Paris, 1933. Reprise par José-Luis Sert : *Can Our Cities Survive ? An ABC of urban problems. Their analysis, their solutions*, Paris, 1942, puis par Le Corbusier : *La Charte d'Athènes*, Paris, 1943, et rééditée continûment depuis.

(6) Michel Ecochard : *Casablanca, le roman d'une ville*, Paris, éd. de Paris, 1955.

(7) Cf Monia Ben Smida : *Mohamed Ali El Annabi*, in : *Réalités*, Tunis, n° 1118, 31 mai 2007.

- Habib Belaïd : *Figures d'ingénieurs pendant le protectorat français en Tunisie. L'exemple de la poste et des travaux publics*, in : *Les ingénieurs maghrébins dans les systèmes de formation*, Tunis, éd. de l'IRMC (Institut de Recherche sur le Maghreb Contemporain), 2001.

(8) Moncef Ben Slimane : *Esthétique de la ville de Tunis en 1945. Etude des projets de Zehrfuss et Annabi*, in : *Revue Tunisienne d'arts plastiques, d'architecture et d'urbanisme*. Publication de l'Université de Tunis II, janvier 1989.

(9) Camillo Sitte : *Der Städtebau nach seinen künstlerischen Grundsätzen*, Vienne, 1889. Traduction française *L'Art de bâtir les villes. L'Urbanisme selon ses fondements artistiques*, Paris, Ed. du Seuil, 1996.

- Ebenezer Howard : *Tomorrow, a Peaceful Path to Social Reform*, Londres, 1898, réédité en 1902 sous le titre: *Garden Cities of Tomorrow*. Trad. française *Les cités-jardins de demain*, Paris: Ed. Sens Tonka, 1998.

- Raymond Unwin : *Town Planning in Practice*, (l'auteur), 1909. Traduction française: *L'étude pratique des plans de villes*, Paris, 1922.

(10) Cf. Saïd Almi : *Urbanisme et colonisation. Présence française en Algérie*, Sprimont, Pierre Mardaga, 2002.

(11). Le gouvernement tunisien a donné son accord le 11 septembre 2008. Lors des JMU 2007 de Yaoundé, Morched Chabbi en a fait une analyse critique magistrale.

(12) Cf. Saïd Almi : *Le port d'Alger. Élément urbain structurant en devenir*. Communication à la rencontre internationale *Cap sur les ports francophones*, organisée par l'AUF, les Escales improbables de Montréal et l'APERAU, 3-6 juin 2008, Québec. A paraître dans *Vies de Villes* (Alger).

(13) Khalid Mikou . *Riad, modulator et tatami*, Casablanca, Archimedia, 2003.

(14) Daniel Pinson : *Maroc : un habitat "occidentalisé" subverti par la "tradition"*, in : *Monde Arabe, Maghreb-Machrek*, n° 143, "Villes dans le monde arabe", Paris, La Documentation française, 1er trimestre 1994.

(15) Le terme a été proposé par Gaston Bardet pour désigner le phénomène spontané du développement urbain, par opposition à la forme organisée que recouvre le mot urbanisme proprement dit.

(16) A. Bendjelida, J. Fontaine, J.-C. Brule : *Aménageurs et aménagés en Algérie: héritages des années Boumediene et Chadli*, Paris, L'Harmattan, 2004.

- Morched Chabbi : *L'urbanisation en Tunisie, transformations et tendances d'évolution*, in : *Villes réelles, villes projetées. Fabrication de la ville au Maghreb*, (dir. Nadir Boumaza), Paris, Maisonneuve et Larose, 2005.

(17) Cette ignorance sociologique est très bien illustrée par une étude de Réda Benkirane : *Bidonville et recasement, modes de vie aux carrières Ben M'sick (Casablanca)*, Institut Universitaire d'Etudes du Développement (IUED), Genève, 2004. Voir également, entre autres travaux de plus en plus nombreux en la matière:

- Michel Marié : *Les terres et les mots. Une traversée des sciences sociales*, Paris, Méridiens Klincksieck, 1989.

- Abdelmalek Sayad : *Le rapport au logement moderne*, in : *Sciences sociales. Panorama*, Alger, n° 1, septembre 1979.
- El Hadi Tebib : *L'habiter dans le logement de type social à Constantine. Manières et stratégies d'appropriations de l'espace*. Thèse d'urbanisme, Université de Constantine, décembre 2007.

(18) L'AAUA est composée de 6 commissions :

- aménagement urbain et régional,
- aménagement des milieux physiques,
- gestion des villes relevant des régions arides,
- composition urbaine et préservation des monuments historiques,
- projet d'architecture et d'urbanisme et
- enjeux socio urbains des villes.

Malgré des ressources et des moyens limités, l'ATU s'emploie à promouvoir l'urbanisme et la profession d'urbaniste et veille à l'amélioration de la formation. Elle est à l'origine de la création d'un département d'urbanisme à l'ITAAUT et d'une filière de formation courte de techniciens supérieurs en urbanisme à l'ENAU, avant l'ouverture en 2005 d'un cursus de Bac + 5 en urbanisme au sein de l'ISTEUB. Parmi ses nombreuses activités, on relève notamment l'organisation du 16ème congrès de l'AIU (Association Internationale des Urbanistes) en septembre 1980 à Tunis, des Journées d'études en 1985-1987, des Universités de printemps, des échanges avec le CFDU (Conseil Français des Urbanistes) et la SFU (Société Française des Urbanistes), la publication de 3 numéros du bulletin *ATU information*, l'élaboration d'un annuaire des urbanistes...

(19) Cf. Saïd Almi : *Exposition d'urbanisme et d'architecture moderne (1933)*, in : *L'Algérie et la France*, Paris, Ed. Robert Laffont, (à paraître en mai 2009).

(20) En 1867, l'ingénieur espagnol Ildefonso Cerdá introduisit le terme « urbanization ». En français, le mot « urbanisme » est apparu pour la première fois en 1910, puis immédiatement dans l'entourage d'Henri Prost au Musée social, aujourd'hui CEDIAS, et à la SFU.

- Ildefonso Cerdá : *Teoria general de la urbanizacion*, Madrid, 1867. Traduction française *Théorie générale de l'urbanisation*, Paris, Ed. du Seuil, 1979.
- Pierre Clerget : *L'urbanisme, étude historique, géographique et économique*, in : *Bulletin de la Société neuchâteloise de géographie*, 1910.

(21) Cf. Vincent Berdoulay, Paul Claval (dir.) : *Aux débuts de l'urbanisme français*, Paris, L'Harmattan, 2001.

(22) European Council of Town Planners/Conseil Européen des Urbanistes : *La Nouvelle Charte d'Athènes 2003. La Vision du Conseil Européen des Urbanistes sur les Villes du 21è siècle*, Lisbonne, 2003.

(23) Cf. Saïd Almi : *Triologue et régularisation. Retour sur une expérience avortée / Trialogue and Regularization : Reappraisal of an Abortive Experience*, in : Actes du 43è Congrès International de l'Urbanisme ISOCARP. *Urban Trialogues. Co-productive ways to relate visioning and strategic urban projects*, 19-23 septembre 2007, Anvers.